

REPUBLIC OF SIERRA LEONE



VISA & ENTRY PERMIT APPLICATION FORM

Application Instructions.

Please type or print firmly and neatly (illegible or incomplete forms will be rejected).
When completed, please submit in duplicate along with the following:
Two (2) passport size photographs, your valid passport, and the application fee
(see Visa Information Sheet). All applications should be submitted by registered
mail or in person to:

Consulate of the Republic of Sierra Leone
62, Quai Gustave Ador
1211 GENEVE 6



SURNAME (Mr/Mrs/Miss)

FIRST NAME

PERMANENT ADDRESS

PRESENT ADDRESS

PLACE AND DATE OF BIRTH:

NATIONALITY

OCCUPATION

NAME AND ADDRESS OF EMPLOYER

HOME TELEPHONE

WORK TELEPHONE

PASSPORT: (1) NO.

(2) EXPIRATION DATE

(3) DATE AND PLACE OF ISSUE

PROPOSED DATE OF ARRIVAL IN SIERRA LEONE

PURPOSE OF VISIT

APPROX. DURATION OF STAY

PROPOSED ADDRESS IN SIERRA LEONE

NAME AND ADDRESS OF REFERENCE IN SIERRA LEONE

BANK REFERENCE (OR PROOF OF ADEQUATE MEANS OF MAINTENANCE)

NO. AND DATE OF VACCINATION CERTIFICATES

(1) SMALLPOX

(2) YELLOW FEVER

(3) CHOLERA

DATE

SIGNATURE OF APPLICANT

(for official use only)

REF NO. OF APPROVAL

WORK PERMIT NO.

VISA/ENTRY PERMIT NO.

VALID UNTIL

FEE PAID

GENERAL RECEIPT NO.

ISSUING OFFICER

DATE OF ISSUE



CONSULAT GENERAL DE LA REPUBLIQUE DE SIERRA LEONE POUR LA SUISSE

Règles pour la délivrance des visas / Permis d'entrée, dès le 1^{er} mai 2001

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que toute personne désirant se rendre en **SIERRA LEONE** doit obtenir un visa.

Les conditions en sont les suivantes :

- Remplir le formulaire d'application ci-annexé et le signer
- Remettre 2 photographies d'identité (format passeport)
- Etre vacciné contre la fièvre jaune (joindre photocopie ou carnet de vaccination)
- Le passeport doit être valable trois mois au-delà de la durée du séjour
- Etre en possession d'un document de transport permettant la sortie du pays
- Joindre une enveloppe réponse **affranchie, recommandée**, au cas où le passeport devrait être renvoyé par la poste

Le visa est accordé aux conditions suivantes :

Pour les touristes et personnes en voyage d'affaires

- Prière d'indiquer la raison du voyage
- Le nom d'une relation locale
- Une attestation bancaire avec les fonds adéquats prouvant la suffisance de fonds pour le séjour en Sierra Leone
- Le certificat d'assurance maladie couvrant la période de séjour
- Une réservation d'hôtel en Sierra Leone

Pour les personnes en voyage officiel

- Prière de présenter une lettre provenant d'un Ministère spécifique en Sierra Leone et indiquant les raisons du séjour
- L'attestation d'un logement
- Le visa est valable de : un à trois mois
- L'entrée : une ou multiples
- Emolument de :

Frs.	80.00	pour une entrée, un mois (visiteurs)
Frs.	90.00	pour entrée multiple, trois mois (tourisme)
Frs.	100.00	pour entrée multiple, trois mois (voyage d'affaires)
Frs.	40.00	supplémentaires lors d'un visa d'urgence

Ce montant est à annexer à la demande du visa.

Le visa de transit ne sera délivré que si le demandeur a obtenu, au préalable, un visa du pays de destination.

Votre passeport muni du visa vous sera retourné dans un délai minimum de 2 jours ouvrables.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de ce qui précède et vous présentons, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Consul

Edouard-Emile LUY

Annexe : un formulaire

